

CHARTÉ COMMUNALE DES ARBRES

de la ville de **Couëron**



Déclinaison de la charte métropolitaine des arbres



..... **Chêne**



..... **Mésange à
longue queue**

04 | ÉDITO

04 | L'ARBRE, PILIER DE LA NATURE COUËRONNAISE

- L'arbre est partout
- De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils?
- Les multiples bienfaits des arbres

07 | AXE 1 : CONNAÎTRE ET PROTÉGER

- Un inventaire des arbres
- L'existant préservé
- Un patrimoine arboré renouvelé
- Une taille repensée, un entretien bien réalisé

10 | AXE 2 : ACCROÎTRE ET RÉGÉNÉRER

- Des arbres partout, et encore davantage !
- Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique
- La régénération des pratiques
- Vive les arbres morts !

13 | AXE 3 : VALORISER ET MOBILISER

- À la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres
- Un inventaire des arbres remarquables
- Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire
- La force du collectif

16 | LES 16 ENGAGEMENTS COUËRONNAIS

ÉDITO

« Face à l'urgence climatique, l'arbre occupe une place essentielle dans les solutions que nous pouvons mobiliser. Il participe à limiter le carbone dans notre atmosphère. Il rafraîchit les sols de nos villes et des espaces naturels. Il constitue un abri essentiel pour toutes les espèces composant la biodiversité de nos territoires. Ainsi, la présence de l'arbre participe à notre bien-être.

C'est tout le sens de cette « Charte des arbres » qui les place au cœur de la stratégie de la Métropole et de la Ville pour préserver nos espaces verts, naturels et agricoles et ainsi participer à la reconquête de la biodiversité et à la qualité de notre cadre de vie.

Les objectifs sont de pérenniser la canopée, augmenter le nombre d'arbres et mettre en avant leur valeur écologique. Tous les types d'arbres sont concernés, les urbains, les bocagers, ceux des forêts et ceux des milieux naturels ; ceux des parcs et des jardins, des rues, des champs, des haies et des marais.

La présente déclinaison communale de la charte métropolitaine est ambitieuse avec un total de 16 engagements que vous retrouverez dans le présent cahier, répartis en 3 axes : connaître et protéger, accroître et régénérer, valoriser et mobiliser.

Marqueur de la bifurcation écologique, c'est un nouvel outil partagé pour imaginer et mettre en œuvre, ensemble, une nouvelle façon de faire la ville.

Carole Grelaud,
Maire de Couëron

Michel Lucas,
Vice-président de Nantes Métropole Adjoint au Maire en charge de l'environnement

Olivier Scotto,
Conseiller municipal délégué aux espaces verts

L'ARBRE

Pilier de la nature couëronnaise

L'arbre est partout

Le territoire communal est occupé à 79% par des surfaces végétalisées à majorité herbacée dont 410 ha sont situés dans les tissus urbains.

La canopée occupe aujourd'hui 18% de la superficie de la commune et 12% en zone urbaine (chiffres LIDAR 2018).

La canopée représente la surface occupée par le feuillage des arbres mesurant plus de 3 m de hauteur. Cette notion traduit précisément la présence et la contribution des arbres au paysage, au cadre de vie et au bien-être des habitants, et permet ainsi de tous les intégrer : l'arbre isolé, le bosquet, la haie, le boisement. La canopée comprend donc les arbres privés et publics, les arbres urbains, bocagers, de forêts et de milieux naturels.

Notre territoire dispose de...

412 km de haies bocagères,

dominées par le frêne commun et le chêne pédonculé, souvent taillés en têtards. Par comparaison, la commune compte 23 km de cours d'eau et 43 km de canaux et d'étiers de marais.

207 hectares

de boisements tous confondus (forêts et zones humides). Des chênes pédonculés et des frênes élevés pour la plupart, accompagnés de châtaigniers, érables champêtres, merisiers, pins sylvestres

29% de la canopée

de la commune est située au sein d'espaces privés (espaces agricoles, jardins de logements collectifs ou de maisons individuelles, parc d'activité...).

Pour aller plus loin :

Site internet de l'AURAN,
Agence d'urbanisme de la région nantaise : auran.org.

Nantes Métropole adopte la règle des 3/30/300

La ville l'accompagne dans sa mise en œuvre

3

Voir **3** arbres
depuis chez soi

**30**

Profiter de **30%**
de canopée dans
son quartier

**300**

Disposer d'un
site arboré
à moins de **300 m**
de son domicile ou
de son lieu de travail



De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils ?

En conditions naturelles (à gauche), les arbres établissent de nombreuses relations avec les autres organismes. La communauté ainsi créée est résistante et résiliente. En ville (à droite), l'arbre vit sous contrainte et sous la menace de multiples agressions.



Conditions naturelles

Sol contraint

Les multiples bienfaits des arbres

Forêt : stockage du carbone, production de bois, protection des sols

Haies bocagères : protection des cultures, trame verte, production de bois

Alignements : sécurité routière, paysage

Arbres de bords de cours d'eau : protection des berges, accueil de la biodiversité

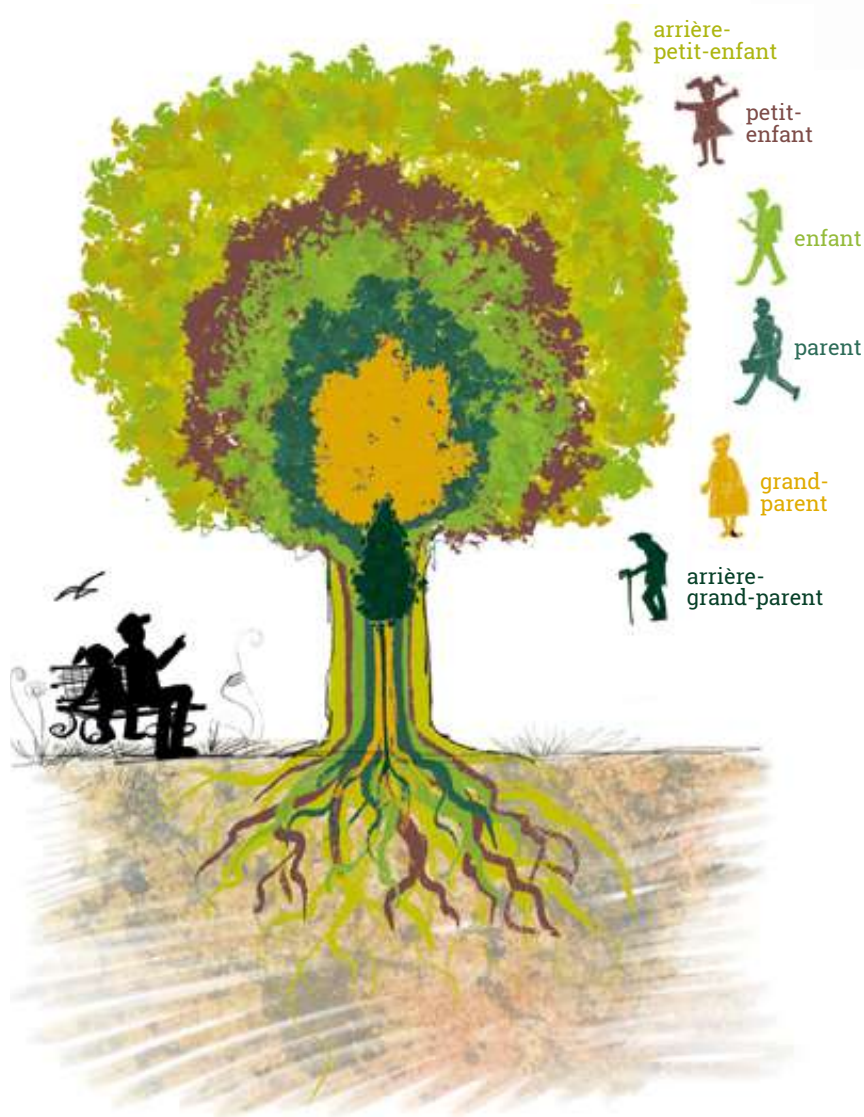
Arbres des villes : bien-être des habitants, ombrage, rafraîchissement de l'air

AXE 1

**CONNAÎTRE
& PROTÉGER**

Un inventaire des arbres

Des platanes et des chênes en ville, des pommiers dans les jardins, des magnolias dans les parcs ou encore des frênes têtards dans les marais. Voici quelques-unes des nombreuses espèces présentes sur notre territoire. Il est indispensable de connaître son patrimoine arboré pour en assurer le suivi au fil des ans et ainsi être en mesure de le protéger. Cette connaissance passe par le recensement des arbres. Espèce, dimensions et état sanitaire des arbres sont habituellement relevés. Les résultats sont ensuite cartographiés et consignés dans des tableaux, voire dans des bases de données pour les patrimoines les plus conséquents.



L'existant préservé

L'objectif des prochaines années est de construire et aménager la ville **en respectant les arbres existants**. En effet, les sécheresses que l'on connaît, de plus en plus longues et précoces, rendent plus incertaines les plantations.

Il est donc primordial de préserver les arbres existants, et surtout les vieux arbres. Ce paramètre doit être pris en compte à la fois dans les projets d'aménagement publics et chez les particuliers. Rappelons qu'il faut entre trente et cinquante ans pour profiter pleinement de la fraîcheur d'un arbre !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)** rassemble les principales règles de protection des arbres.

Il est nécessaire de protéger aussi la faune liée aux arbres, aux haies et aux forêts : oiseaux, insectes, mammifères...

↑ L'arbre au fil des générations humaines. D'après Antoine Maréchal, in « Plaidoyer pour une loi arbres hors forêt », CAUE77, 2023.

Un patrimoine arboré renouvelé

La gestion des arbres implique une surveillance régulière et parfois l'intervention d'un professionnel.

Le renouvellement doit être une préoccupation permanente pour les gestionnaires et propriétaires.

Prévu, il permettra de pérenniser la présence des arbres sur le territoire. Il faut toujours penser les arbres sur le temps long, et anticiper ce qu'il va se passer à la fin de leur vie.

LE VRAI/FAUX DE L'ARBRE

- Un grand arbre n'est pas forcément dangereux **VRAI**
- Un champignon sur un arbre ne signifie pas nécessairement qu'il est condamné **VRAI**
- Une taille vigoureuse stimule et rajeunit les arbres **FAUX**
- Il est parfois nécessaire de couper les arbres malades pour éviter qu'ils ne contaminent leurs voisins **VRAI**

Une taille repensée, un entretien bien réalisé

Les arbres n'ont pas besoin d'être taillés, ou alors uniquement pour façonner et maintenir leur forme. Cette action doit toujours être pratiquée par des personnes formées, avec les bons gestes et les outils adaptés, et selon les périodes favorables.

Le bon entretien des arbres inclut également la résolution des désordres qu'ils causent avec leurs racines. Des solutions techniques existent pour assurer une saine coexistence entre les arbres, les revêtements, les constructions et les canalisations, comme la protection localisée de ces dernières aux abords des arbres nouvellement plantés.



L'une des règles fondamentales de la taille est de ne couper que des petites branches, ce qui facilite la « cicatrisation » de la plaie.



Les arbres ont parfois besoin de soutien. Cet apouët fait partie des bonnes pratiques d'entretien.

AXE 2

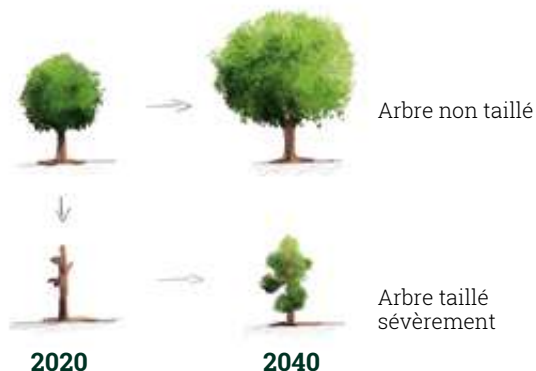
ACCROÎTRE & RÉGÉNÉRER



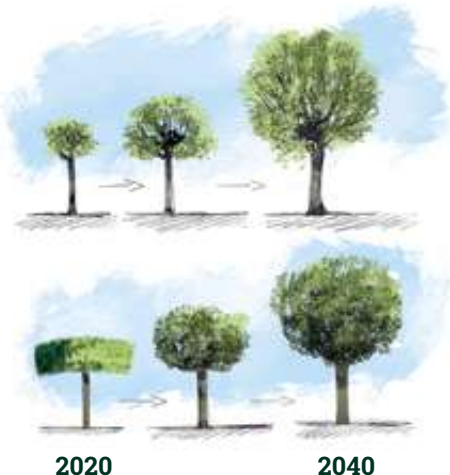
Des arbres partout, et encore davantage !

Contribuer à l'augmentation de la canopée sur notre territoire consiste à :

1 Ne pas tailler sévèrement les arbres



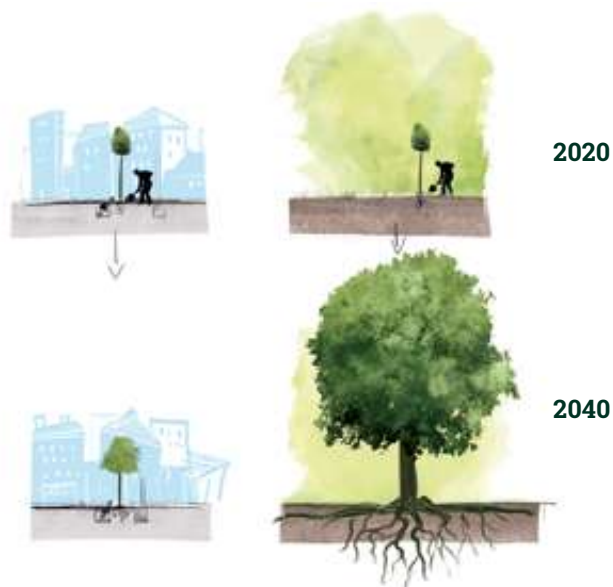
2 Convertir les formes taillées en formes libres



De gauche à droite, un arbre tête de chat (en haut) et un arbre en rideau (en bas) évoluent vers une forme libre avec l'arrêt des tailles régulières.

3 Préserver les arbres déjà présents, notamment les plus âgés

4 Installer les nouveaux arbres dans de bonnes conditions de sol



À gauche, l'arbre planté dans un sol maigre, sec, compact, se développe difficilement.

À droite, planté dans un sol fertile, l'arbre atteint le développement propre à son espèce.

5 Privilégier les essences de grand développement (chênes, tilleuls, féviers, charmes...)

Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique

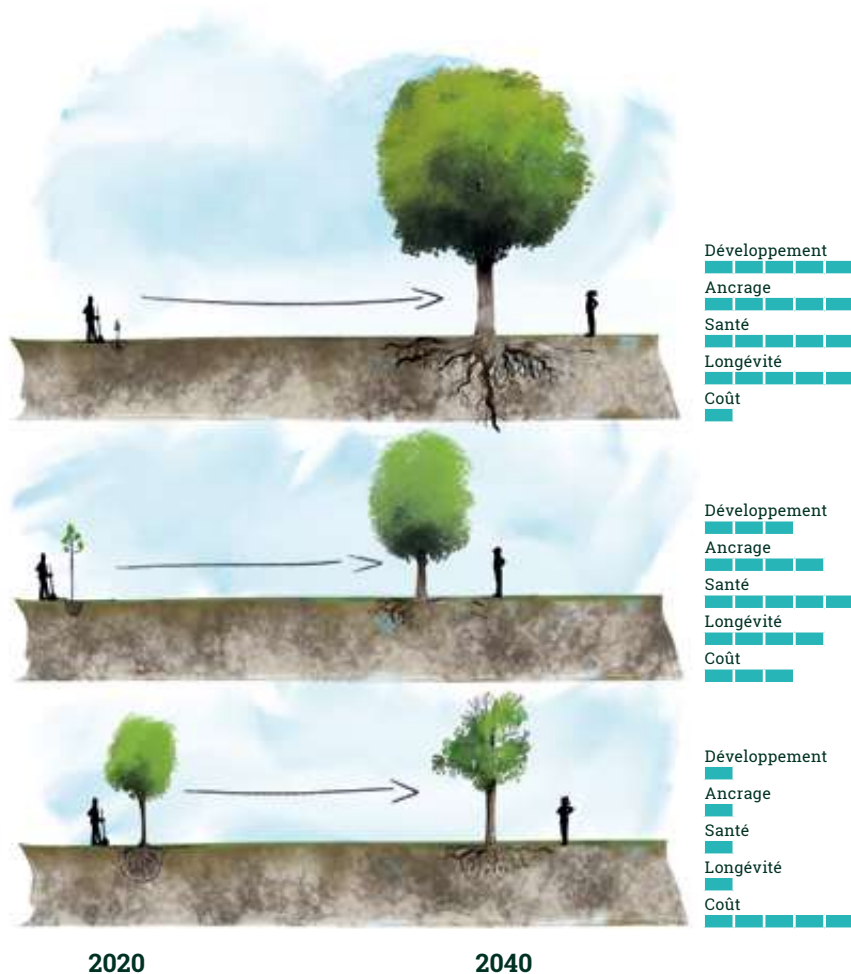
Canicules, sécheresses, tempêtes... le changement climatique se traduit par une accentuation de l'intensité et de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes. Les arbres qui atténuent les effets de ce changement climatique en créant des îlots de fraîcheur sont aussi mis à mal par ces aléas s'ils n'ont pas été plantés dans des sites appropriés et des conditions adaptées.

Il apparaît fondamental de **diversifier la palette végétale pour les arbres, mais aussi pour les arbustes et les arbrisseaux**. Selon le contexte (sol, exposition, enjeux écologiques, usages des lieux), il est recommandé de mélanger les essences locales, les essences horticoles qui ont fait leurs preuves et de nouvelles essences exotiques à tester (le chêne des Canaries par exemple).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chêne des Canaries est un arbre méditerranéen bien adapté aux conditions urbaines

La régénération des pratiques



2020

2040

La qualité de la reprise et du développement dépend, entre autres, de l'âge du plant initial. Exemples : en haut, jeune plant (1 à 2 ans), au milieu, arbre tige (8 à 12 ans), en bas, gros sujet (15 à 20 ans).

Il existe plusieurs modes d'implantation des arbres :

- **en laissant faire la nature** (c'est la régénération naturelle) ;
- **en lui donnant un coup de pouce** ;
- **en pratiquant des semis** avec des graines récoltées si possible localement ;
- **en plantant des jeunes plants.**

Ces pratiques combinent plusieurs avantages :

sobriété, qualité de la reprise, rapide autonomie des arbres vis-à-vis de l'eau

(gourmand, mais ne nécessitant plus d'arrosage), solidité de l'ancrage racinaire.

Elles sont adaptées pour les haies, les boisements et les jardins, et pourquoi pas pour les espaces publics.

La Ville de Couëron met en œuvre ces pratiques depuis de nombreuses années, à l'image des haies bocagères et des vergers plantés de scions, baliveaux et plants forestiers. Et, sur certains sites, les agents de la ville donnent un coup de pouce à la régénération naturelle en clôturant certains boisement ou en aménageant des haies sèches.

Vive les arbres morts !

Les vieux arbres, les arbres à cavités et les arbres morts sont des trésors de biodiversité, des milieux de vie à part entière. Ils abritent de grandes quantités d'insectes, de champignons, de bactéries...

En effet, la plupart de ces espèces ne peuvent vivre que dans du bois dégradé. Les oiseaux et les chauves-souris trouvent dans les cavités des endroits pour nicher et se reproduire. L'absence d'arbres à cavités peut donc se révéler un frein pour le maintien ou le développement de leurs populations.

Les vieux arbres, quant à eux, ne sont pas forcément dangereux. Il suffit de suivre leur état, puis si besoin, de les réduire en hauteur et de les transformer en chandelle.





AXE 3

**VALORISER &
MOBILISER**

À la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres

La Ville de Couëron met en œuvre une politique en faveur de la biodiversité, axée sur la reconquête, la reconnexion et la renaturation. Ces orientations se déclinent au travers d'actions structurantes pour le territoire communal. L'AFAFE* et le PEAN** sont des dispositifs concrets au service de la préservation et de restauration des corridors écologiques en milieu agricole et naturel. Le plan de gestion différenciée des espaces verts a défini l'enjeu écologique comme prioritaire et décline ainsi des modes de gestion favorable à la biodiversité locale urbaine : préservation des prairies, taille respectueuse des arbres et arbustes, plantations locales...



Un inventaire des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont les témoins des temps passés et les gardiens d'une mémoire commune. Un travail d'identification est nécessaire pour mieux les connaître et les valoriser. Sur le territoire couëronnais, ces arbres remarquables s'intègrent dans un patrimoine arboré conséquent et varié. Les haies et leurs frênes têtards particulièrement nombreux structurent le paysage agricole et naturel du territoire. En milieu urbain, on pourra citer l'alignement de platanes du quai Jean-Pierre Fougerat qui témoigne de la mutation de ce secteur industriel devenu espace de promenade et de loisirs apprécié des Couëronnaises et des Couëronnais.

La force du collectif

L'engagement des couëronnais joue un rôle essentiel dans le maintien et la valorisation du patrimoine arboré de la commune. Les initiatives locales des agriculteurs, collectifs et associations sont à valoriser. Chacun a son rôle à jouer : plantations d'arbres et arbustes dans son jardin, préservation des arbres existants lors de projets de construction, taille respectueuse... La préservation passe également par une appropriation de ce patrimoine commun : récoltes des fruits dans l'espace public ou encore participation à l'inventaire des arbres remarquables. À Couëron, le Conseil Citoyen de la Transition Écologique s'est saisi de la question des arbres et de leur préservation dès l'installation de cette instance participative et poursuivra son travail sur le sujet dans les années à venir.



* AFAFE : Aménagement Foncier Agricole et Forestier et Environnemental

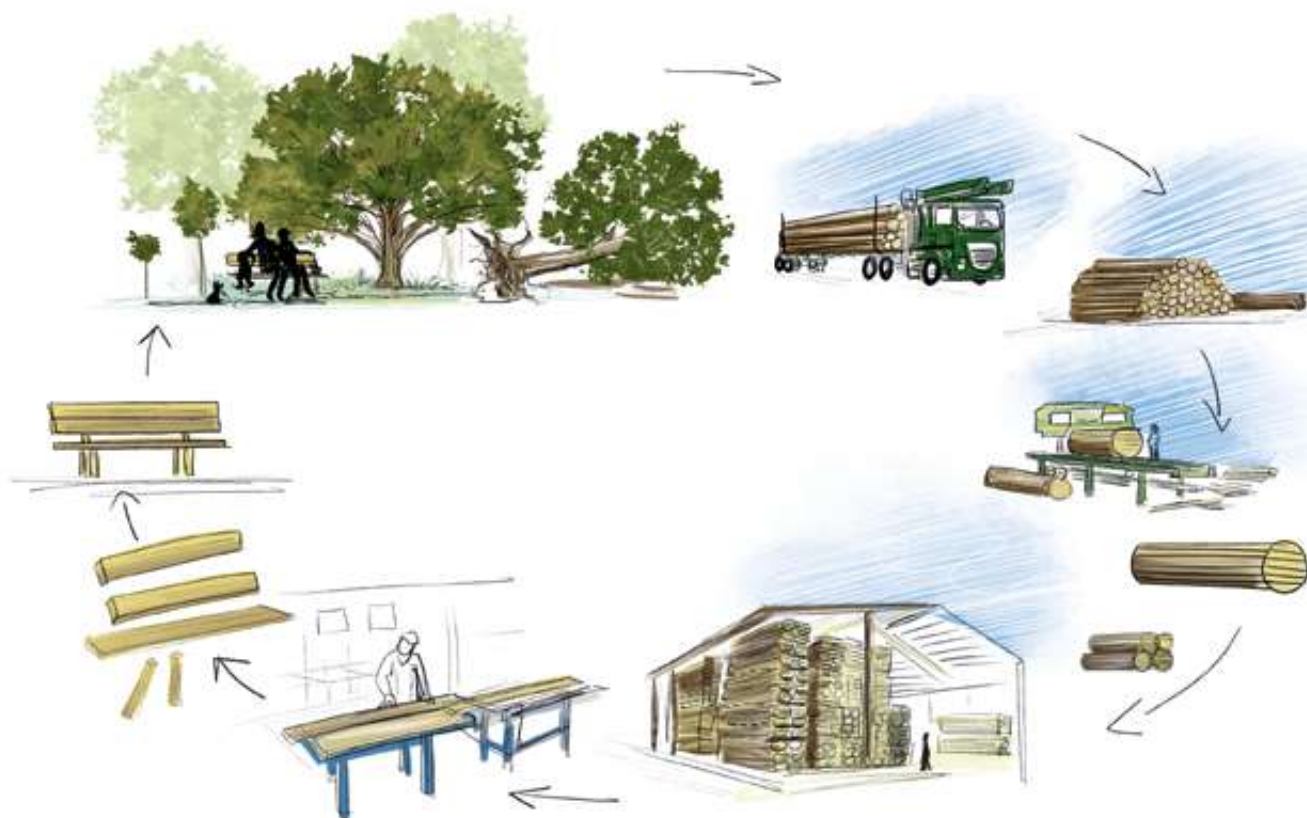
** PEAN : Périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels

Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire

Produire et utiliser localement les graines des arbres favorise la **diversité génétique du patrimoine arboré** et suscite une **bonne acclimatation des individus** à l'environnement local.

Le maintien des arbres, notamment des haies et boisements, passe par leur valorisation économique. Une bonne gestion nécessite d'appliquer le **principe de la valorisation en cascade** : bois d'œuvre, puis bois bûche, et enfin bois déchiqueté. Chaque catégorie de produits revêt une utilisation propre et requiert des savoir-faire particuliers pour la récolte et la transformation, ce qui soutient l'économie locale.

Nantes Métropole s'engage à structurer des filières graines et bois sur le territoire en fédérant l'ensemble des acteurs impliqués y compris les communes telles que Couéron.



Les étapes d'une filière de valorisation du bois d'œuvre.

LES 16 ENGAGEMENTS

Les 16 engagements couëronnais

Nantes Métropole s'est engagée en 2024 dans une charte métropolitaine des arbres au travers de 24 engagements. La ville de Couëron s'associe à cette démarche dans la mise en œuvre de ces engagements.

La Ville s'inscrit également dans une politique ambitieuse en faveur d'un territoire résilient, en adoptant une charte communale des arbres composée de 16 engagements que la Ville porte et met en œuvre localement.

AXE 1 : CONNAÎTRE & PROTÉGER

Engagement n°1

Inventorier le patrimoine arboré de la commune (parcelles agricoles et naturelles, parcs, écoles, ...) selon des méthodes adaptées à chaque contexte (arbres urbains, haies, boisements) avec les critères, indicateurs et outils harmonisés à l'échelle de la Métropole.

Engagement n°2

Appliquer les mesures de protection réglementaires des arbres prévues dans le cadre du PLUm, et **accompagner les porteurs de projets dans la préservation de leur patrimoine arboré** d'intérêt majeur au plus tôt dans les démarches de conception. Améliorer le niveau de protection des arbres en milieu urbain et rural dans les documents d'urbanisme (PLUm).

Engagement n°3

Faire du maintien des arbres existants et de leurs emplacements un des entrants de la démarche d'aménagement ; **faire preuve systématiquement d'anticipation** pour prendre en compte les arbres existants dans l'élaboration des programmes et la conception des projets d'aménagement ; **rechercher la conciliation entre leur préservation et la mise en œuvre des autres politiques** publiques (accessibilité, mobilités, cycle de l'eau, logement, développement économique, énergies renouvelables).

Engagement n°4

Adopter le barème national d'évaluation de la valeur des arbres Valeur intégrale évaluée (VIE) - Barème d'Évaluation des Dégâts (BED) pour disposer d'un outil moderne et pertinent de caractérisation et de valorisation des arbres, et pour pouvoir exiger une réparation financière en cas de dégâts causés aux arbres appartenant à la Ville.

Engagement n°5

Formaliser et mettre en œuvre les techniques d'entretien et de renouvellement des haies et des boisements dans le respect de la biodiversité, notamment au travers de plans de gestion des espaces naturels et des boisements communaux.

Engagement n°6

Œuvrer pour que la taille respectueuse des arbres, des haies et de leurs habitants (oiseaux, chauve-souris, insectes...) devienne la règle dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion différenciée, préserver les pieds d'arbres et valoriser les produits de taille dans les espaces verts (paillage, haies sèches...).

Engagement n°7

Repérer, protéger et prendre soin des vieux arbres et arbres morts, véritables refuges pour la faune et la flore locales sur l'ensemble du territoire et en veillant à la compatibilité de leur maintien avec les impératifs de sécurité.



AXE 2 : Accroître & régénérer

Engagement n°8

Accompagner et être force de proposition auprès de la Métropole dans la mise en œuvre de l'approche 3-30-300 pour en intégrer les particularités du contexte couëronnais. S'appuyer sur un maillage de cheminements piétons et d'espaces verts pour que chaque couëronnais dispose d'îlots de fraîcheur végétalisés, de proximité, accessibles à tous et supports de lien social

Engagement n°9

Contribuer au renforcement de la trame bocagère, composante essentielle de la trame verte et des continuités écologiques du territoire, en préservant, augmentant et restaurant les linéaires sur le domaine public et privé communal.

Engagement n°10

Expérimenter, promouvoir et diffuser de nouvelles méthodes de végétalisation en ville avec la régénération naturelle, le semis et la plantation de jeunes plants afin d'améliorer la qualité et la durabilité des plantations.



Engagement n°11

Pour adapter le territoire au changement climatique et atténuer ses effets, **diversifier largement la palette végétale, en faisant la part belle aux espèces locales** et en introduisant des espèces adaptées au changement climatique dans le respect des ambiances définies au plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune.

Engagement n°12

Faire en sorte que les arbres disposent des ressources nécessaires pour se développer correctement et se maintenir longtemps : multiplier les espaces de pleine terre selon une véritable trame brune (système racinaire, ressources en eau et sol disponible) et s'assurer que chaque arbre dispose d'un volume aérien en adéquation avec ses besoins (tronc et houppier).



AXE 3 : VALORISER & MOBILISER

Engagement n°13

En cohérence avec le projet alimentaire du territoire, **développer la présence d'arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers nourriciers sous toutes ses formes** (vergers conservatoires et pédagogiques, stations gourmandes, paysages et forêts nourriciers) **sur les espaces publics et privés communaux** afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'alimentation responsable et locale.

Engagement n°14

Accorder à l'arbre une place importante dans les cours d'école au travers de programmes ambitieux de végétalisation afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de favoriser le développement de la biodiversité dans ces espaces et de promouvoir la nature dans le parcours éducatif des enfants.



Engagement n°15

Réaliser, avec la contribution des citoyens, le **recensement des arbres remarquables d'intérêt communal** pour les faire connaître et les préserver.

Engagement n°16

Soutenir les initiatives locales actuelles et futures de sensibilisation, de formation et d'apprentissage qui visent à préserver et renforcer le patrimoine arboré sur le territoire communal (bonnes pratiques d'installation, d'entretien et de gestion des arbres).





La charte communale des arbres de la ville de Couëron s'inscrit dans la charte métropolitaine des arbres adoptée par Nantes Métropole en avril 2024. Elle en reprend les principes d'entretien, de gestion et de développement des patrimoines arborés, qu'il s'agisse des arbres urbains, des boisements ou des haies bocagères.

La Ville de Couëron prend sa part dans l'atteinte des objectifs ambitieux de la métropole dans la préservation et le développement du patrimoine arboré de son territoire, en adoptant 16 engagements que la Ville porte et met en œuvre localement.

Cette politique de l'arbre est à la croisée de nombreuses politiques publiques de la Ville. Elle vient ainsi compléter et renforcer de nombreuses actions déjà engagées par la Ville.

Avril 2025

Retrouvez la charte communale des arbres de la ville de Couëron sur ville-coueron.fr
et la charte métropolitaine des arbres et ses guides techniques associés sur le site metropole.nantes.fr